

Béhoust



• JANVIER 2022 •

LA GAZETTE DE BÉHOUST

WWW.BEHOUST.FR





Bulletin municipal de Béhoust

Mairie ouverte : mardi 17h30-19h et Samedi 10h-12h

📍 1 Pl. du Village, 78910 Béhoust

☎ 01 34 94 67 70

✉ secretariat.behoust@orange.fr

🌐 www.behoust.fr

.01

LE BIEN VIVRE ENSEMBLE

PAG • 4

.05

CIRCULATION / SÉCURITÉ / TRANSPORT

PAG • 8

.02

CÉRÉMONIES, ANIMATIONS, VIE ASSOCIATIVE

PAG • 5

.06

ENVIRONNEMENT ET PROPRETÉ

PAG • 9

.03

VIE DE L'ÉCOLE

PAG • 6

.07

RECENSEMENT / ÉLECTIONS

PAG • 10

.04

TRAVAUX / URBANISME

PAG • 7

.08

AGENDA/BLOC-NOTES

PAG • 11



Chères Béhoustiennes, chers Béhoustiens.

Les années se suivent et malheureusement, sur le plan de la pandémie, se ressemblent étrangement. Bien sûr nous disposons de vaccins dont les vertus ne peuvent pas être négligées puisqu'ils nous protègent des effets les plus graves entraînant l'hospitalisation, la réanimation et les séquelles éventuelles.

Mais le vaccin à lui seul sera insuffisant si nous ne respectons pas les gestes barrières, et autres protections et notamment le pass-vaccinal.

Pour revenir au civisme, je tiens à vous rappeler que les efforts de lutte contre les pollutions pour la préservation de notre environnement nécessitent d'allier le geste à la parole, aussi êtes-vous tous invités à retirer les herbes sur les trottoirs (les produits phytosanitaires étant désormais interdits), à pratiquer le compostage en conservant les tontes de gazon sur vos terrains respectifs, ou encore le mulching, paillage etc... à participer au recyclage en déposant dans les déchetteries les objets qui ne pourraient pas être insérés dans vos poubelles.

N'oubliez pas que depuis le 1^{er} janvier 2022, le ramassage des poubelles vertes s'effectue les vendredis et celui des poubelles jaunes les jeudis. Vous pouvez prendre connaissance des modifications des collectes en vous connectant soit sur le site de la mairie de Béhoust www.behoust.fr, soit sur le site du SIEED www.sieed.fr.

C'est par l'addition des gestes de tous et de chacun que nous réussissons et je sais pouvoir compter sur votre concours actif.

Quant aux projets relatifs à la circulation de notre village de la rue du Nid de Geai et la rue de Coudreuse, l'appel d'offres a été attribué tant pour les travaux de réfection des trottoirs que pour ceux visant à la réduction de la vitesse lesquels débiteront au printemps.

Les travaux de la construction de la deuxième classe ont débuté janvier 2022 en raison des difficultés d'approvisionnement de divers matériaux par les entreprises, mais nous devrions accueillir les enfants comme prévu à la rentrée 2022/2023.

Enfin, l'année 2022 étant une année électorale, les élections présidentielles auront lieu les 10 et 24 avril 2022 et les élections législatives les 12 et 19 juin 2022. N'oubliez pas de vous inscrire sur les listes électorales soit en venant en mairie munis de la photocopie de votre carte nationale d'identité et d'un justificatif de domicile, soit en vous inscrivant directement par internet sur le site www.service-public.fr. En tout état de cause, la date limite d'inscription pour les élections présidentielles est fixée au 4 mars 2022 et celle des élections législatives au 6 mai 2022.

Je profite de l'occasion, en m'associant aux membres du conseil municipal, pour vous souhaiter une nouvelle année fraternelle et enthousiaste.

Bien à vous

Guy PELISSIER
Maire

Nuisances sonores



Voici quelques rappels des réglementations qui nous permettent de vivre en bonne harmonie dans notre village.

Soyez attentifs au bien-être de vos voisins, respectez la tranquillité de chacun en suivant les dispositions

de **l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2012** relatif à la lutte contre le bruit.

Article 10 : de l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2012.

Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

• **Les jours ouvrables :**

De 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30

• **Les samedis :**

De 9h00 à 12h00 et de 15h à 19h00

• **Les dimanches et jours fériés :**

De 10h00 à 12h00

Beaucoup trop de travaux réalisés par les particuliers le week-end dépassent les horaires autorisés, en particulier au-delà de 12 heures le dimanche.

Animaux

Article 8 :

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage.

Les propriétaires de chiens doivent éviter que ceux-ci n'aboient de façon répétée ou intempestive. Les conditions de détention de ces animaux et la localisation de leur lieu d'attache doivent être adaptées en conséquence.

DÉJECTIONS CANINES

Nous demandons aux propriétaires de chiens de veiller à ce que leur animal ne souille pas les trottoirs de leurs déjections (Article R632-1 du Code Pénal). Les déjections des chiens sur les trottoirs sont particulièrement désagréables, munissez-vous d'un sac plastique pour les ramasser.

Élagage des arbres



Entre propriété et domaine public

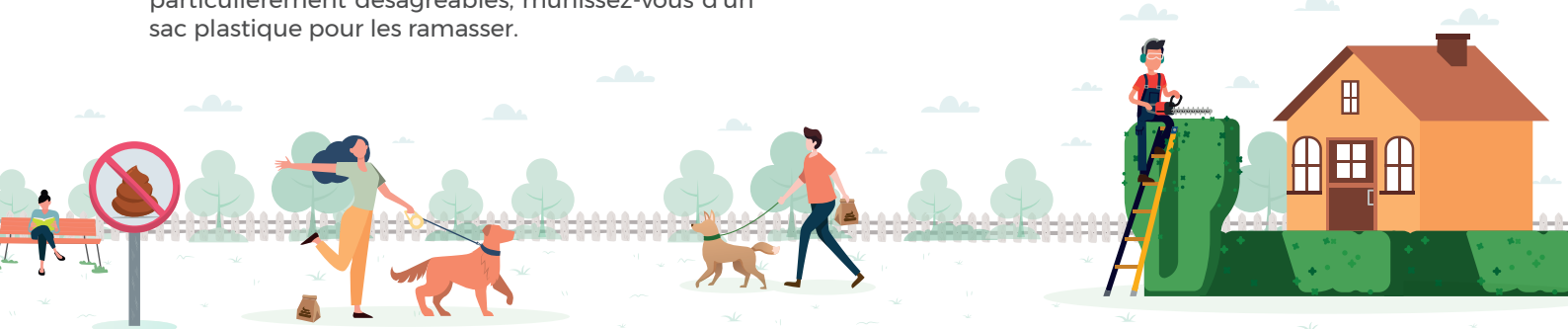
Les riverains doivent élaguer les arbres, arbustes, en bordure des voies publiques de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, à ce qu'ils ne masquent ni les panneaux de signalisation, ni les lampadaires. Si nécessaire, le Maire peut l'ordonner aux frais des propriétaires défaillants.

Entre propriétés privées

Nous vous rappelons la réglementation pour les particuliers : les haies de moins de 2 mètres de hauteur doivent être plantées à 50cm minimum de la limite séparative et taillées afin de ne pas déborder sur le terrain voisin. Les autres plantations de plus de 2 mètres de hauteur doivent être situées à 2 mètres minimum des limites séparatives.

Suivant les articles 670 à 673 du code civil lorsque les branches surplombent le fonds du voisin, ce dernier peut obliger le propriétaire de l'autre fonds à couper les branches au niveau de la limite séparative des deux fonds, mais ne peut le faire lui-même.

En conséquence, il appartient à chaque propriétaire de veiller régulièrement à ce que les branches des arbres et haies ne dépassent pas les limites de sa propriété.



Cérémonies

En raison de l'épidémie du COVID19, et du confinement, nombre de manifestations n'ont pu se dérouler dans notre village.

Pas de repas des anciens en janvier 2021, ni de vide-greniers fin mars 2021.

L'habituel buffet campagnard offert aux Béhoustiens pour le 14 juillet a été annulé tout comme le traditionnel méchoui de Septembre.



8 MAI 2021

La cérémonie du 8 mai 2021 s'est réduite à une dépose de gerbes et un appel aux morts en présence du maire (Guy Pélissier) d'un adjoint (Rodolphe Garnier) et d'un représentant des Anciens Mobilisés (Alain Pierre)

Par contre pour la cérémonie du 11 Novembre 2021, nous avons pu accueillir l'harmonie de Montfort-l'Amaury. Le dépôt de gerbes, l'appel aux morts, ont été suivis par un grand nombre de Béhoustiens. La Marseillaise a été chantée par les grands et les petits.

En cet après-midi du jeudi 11 novembre 2021 sous un soleil radieux nous avons pu offrir le traditionnel vin d'honneur en extérieur.



BELLE AFFLUENCE POUR LA CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE 2021

TAEKWONDO

Pour le Taekwondo pas de rentrée en septembre 2021. En raison de l'épidémie de COVID, afin de respecter les règles sanitaires et de distanciation, le foyer de la salle polyvalente est réservé uniquement pour l'école. Il n'y avait pas de créneau disponible dans la salle paroissiale du Moutier dans laquelle quelques séances avaient pu se dérouler au premier semestre 2021.

L'Association du Taekwondo de Béhoust présidée par Pierre Guévar est toujours existante. Elle attend la régularisation des conditions sanitaires pour, pouvoir envisager une reprise d'activités.

Espérons que dans les mois qui viennent cette activité sportive pourra retrouver ses marques dans notre village.



TENNIS MUNICIPAL

Le tennis municipal a souffert des intempéries, sa situation en pleine nature n'arrange pas la qualité du court ; il a été également vandalisé à plusieurs reprises (grillage de clôture, porte d'accès, filet...)

Avant une réfection éventuelle, nous renouvelons la carte d'abonnement à titre gratuit pour la saison 2022 pour tous les Béhoustiens jeunes et moins jeunes.

À partir du mois de mars 2022, en échange de la carte de 2021, vous pourrez retirer en mairie la carte famille gratuite pour l'année 2022.

Vous pourrez mettre cette carte en place sur le tableau de réservation du tennis.

Parents venez encadrer et jouer avec vos enfants, dans un cadre champêtre au milieu de la nature.

À vos raquettes et bonnes parties.

Jean-Pierre Vouters

Le mot de la Directrice

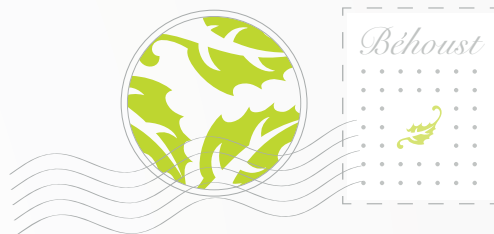
Cette année, l'équipe éducative et les répartitions de classe sont identiques à celles de l'année précédente.

M^{me} Tassel enseigne aux quinze élèves de moyenne section, grande section, CP et CE1. Elle est assistée de son ATSEM, Mme Jarry, tous les matins et l'après-midi de 15h00 à 16h30. M^{me} Marissal conserve la direction de l'école et enseigne aux vingt élèves de CE2, CM1 et CM2.

Les élèves de l'école ont, de nouveau, connu une rentrée scolaire "masquée." En effet, le protocole sanitaire des écoles primaires était de niveau 2, ce qui implique que les enfants du CP au CM2 devaient porter un masque à l'intérieur des locaux. Ils en étaient dispensés à l'extérieur jusqu'au 9 décembre.

Depuis cette date, le protocole est passé au niveau 3, il leur faut donc le porter durant toute leur journée de classe. Les enseignantes tiennent à les féliciter car, même si ces conditions sont contraignantes, ils respectent scrupuleusement les règles leur permettant de se protéger et de protéger leurs camarades du virus.

Au printemps, les deux classes réaliseront une « classe d'eau ». Il s'agit de consacrer une semaine à l'eau à proximité de Béhoust. Des intervenants viendront raconter leur métier ou proposer des expériences aux enfants. Les



enfants effectueront également plusieurs sorties de proximité à l'occasion de cette semaine. Les enseignantes espèrent vivement que les conditions sanitaires se seront améliorées afin que les élèves puissent profiter le plus possible de cette semaine qui sortira de leur quotidien habituel.

Les conditions sanitaires n'ont malheureusement pas permis de réunir toutes les familles autour de notre chorale d'école.

Les familles pourront toutefois y « assister » grâce à un concert virtuel. L'équipe éducative souhaite une bonne année aux habitants de Béhoust.



Laetitia Marissal

Directrice de l'École de Béhoust

Le mot des parents d'élèves

Les années se suivent et se ressemblent... C'est donc masqués et dans le strict respect des contraintes sanitaires que les élèves de l'école de Béhoust ont abordé cette nouvelle rentrée scolaire et le premier trimestre écoulé.

On ne peut que saluer leurs efforts quotidiens et l'investissement indéfectible de toute l'équipe éducative, qui pour l'heure, a permis une continuité de l'enseignement dans une atmosphère malgré tout chaleureuse.

La rentrée des petites sections Béhoustiennes à l'école maternelle de Garancières n'a pas bénéficié de la même quiétude. L'augmentation notable des effectifs de cette école a engendré quelques incertitudes quant aux possibilités pour l'IFAC d'accueillir l'intégralité des enfants inscrits à la garderie.

Des concertations entre tous les acteurs et l'intervention de la Mairie ont permis de solutionner cette problématique, à tout le moins jusqu'à la fin de l'année scolaire. Tous les Béhoustiens scolarisés en petite section à Garancières pourront donc être pris en charge par l'IFAC sur les temps périscolaires sous réserve de respecter les modalités d'inscription.

Pour la période du 9 mai au 7 juillet 2022, les dossiers d'inscription devront être déposés le 8 avril 2022, jusqu'à 19 heures, dans la boîte aux lettres de l'accueil de l'IFAC.

Les parents recevront une réponse le 15 avril 2022.

Les représentants des parents d'élèves demeurent attentifs aux difficultés qui pourraient être rencontrées dans ce cadre et sont particulièrement mobilisés pour préparer la rentrée 2022-2023, notamment concernant les modalités d'accueil des petites sections et l'avancement des travaux de l'école de Béhoust.

Les parents d'élèves vous souhaitent une bonne année 2022.

Julie Lamblot



*École primaire de Béhoust
retrée 2 Septembre 2021*

Centre Villageois

Notre village grandit, depuis la réalisation de la salle polyvalente et de l'école inaugurées le 6 novembre 1993, notre population est passée de 350 habitants à près de 491 habitants (voir recensement de février 2020).

Les manifestations du village peuvent être amenées maintenant à recevoir plus de 200 personnes (Méchoui, repas du 14 juillet, vide-greniers...).



Création d'une nouvelle salle de classe

La décision de créer une nouvelle classe a été adoptée à l'unanimité en 2020 (au cours de la première séance du nouveau conseil municipal).

Cette création, envisagée depuis longtemps, permettra de libérer la salle de classe située à l'entrée du foyer.

Les travaux ont débuté début janvier 2022, et se poursuivront jusqu'en juillet, afin de respecter l'ouverture de cette nouvelle classe à la rentrée de septembre 2022.

Alain Dufaud/Jean-Pierre Vouters



Simulation de la 2^{ème} classe située sur la droite du bâtiment

Travaux route de Saint-Hilaire

Nous attirons votre attention sur le fait que la Route de Saint-Hilaire en direction de Flexanville est fermée dans les deux sens pour une durée d'environ cinq semaines à compter 17 janvier 2022 pour raison de travaux.

Circulation et sécurité rue du Nid de Geai

La circulation sur le CD42 qui traverse notre village est de plus en plus importante (jusqu'à 3000 véhicules/jour). Malgré l'installation de radars informatifs la traversée de notre village se fait souvent à plus de 50 Km/h.

Afin de garantir la sécurité des riverains de la rue du Nid de Geai, et pour faire respecter les 50 Km/h, le conseil municipal a décidé d'implanter une série « d'écluses » pour limiter la vitesse des véhicules.

Nous rappelons que les trottoirs sont réservés aux piétons et pas aux voitures.

Toute obstruction des trottoirs met en danger les piétons et en particulier les élèves sur le chemin de l'école.

Stationnement rue de la Masse

Pour des raisons de sécurité, rue de la Masse, depuis juillet 2020, des places de stationnement ont été matérialisées permettant une meilleure circulation et un ralentissement de la vitesse.

Malgré ces dispositions nous avons constaté que certains véhicules, en cas de forte affluence, se garaient en dehors de ces places. Nous demandons aux conducteurs concernés d'éviter ces stationnements gênants et aux riverains qui le peuvent, de garer leurs véhicules à l'intérieur de leurs propriétés respectives.

Transport

L'offre de transport a évolué à Béhoust, aux 2 lignes régulières (2 et 67) qui desservent notre village, deux offres de transport sont proposées aux Béhoustiens : le TàD (Transport à la Demande) et le Rézo Pouce.

Le TàD

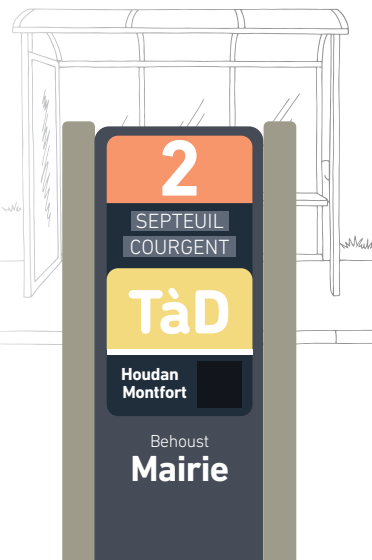
Le dispositif de transport à la demande (TàD Houdan-Montfort) mis en place par Transdev Houdan, s'adapte à vos horaires, de 9h30 à 15h30 en semaine et de 9h à 19h le samedi.

En complément des lignes régulières vous pouvez réserver une ou plusieurs places dans un véhicule TàD (5 places max).

Simple et pratique : accessible en 1 heure sur simple appel téléphonique (0970 80 96 63) ou démarche en ligne (tad.idfmobilité.fr) et réservable 1 mois à l'avance, vous sélectionnez votre arrêt de départ et votre arrêt d'arrivée, ainsi que l'horaire souhaité.

Coût de la course : Pass Navigo et à défaut 2€ par voyage, payable à bord. Gratuit pour les moins de 4 ans et pour les plus de 75 ans se rendant sur les centres de vaccination.

Pour notre village les points desservis se situent face à la Mairie de Béhoust et Rue du Moutier.



Rezo Pouce

Faire de l'autostop en toute sécurité, de façon organisée, voilà l'objectif de RézoPouce auquel la commune de Béhoust a adhéré.

Si vous êtes intéressés par ce service, nous vous invitons à découvrir les modalités sur le site www.rezopouce.fr.

Sur notre commune 4 arrêts sont répertoriés :



Nom de l'arrêt	Adress de l'arrêt	Direction
ÉGLISE	Rue du Nid de Geai	Garancières
CHÂTEAU	Place du Village	Orgerus
MAIRIE	Place du Village	Gare Orgerus-Béhoust
MOUTIER	32, rue du Moutier	Gare Orgerus-Béhoust



RAPPEL

Jours de collecte hebdomadaire :

COLLECTES OM*
ORDURES MÉNAGÈRES

Vendredi

COLLECTES EMBALLAGES

Jeudi

DÉCHETS VÉGÉTAUX

Toutes les semaines
chaque jeudi du
28/03/2022 au 11/12/2022

**DÉCHETS VÉGÉTAUX
JUILLET & AOÛT**

Uniquement les jeudis
14 et 28 Juillet - 11 et 25 Aout

ENCOMBRANTS

À compter du 1^{er} janvier 2022,
la collecte des encombrants
se fera uniquement sur
rendez-vous.



Chaque foyer pourra
bénéficier de deux collectes
des encombrants par an à concurrence de 6 m³/an.

Pour prendre rendez-vous sur le site :
www.sieed.fr > **espace particuliers**
Ou téléphonez au **01 34 86 65 49**

Les déchets végétaux concernent uniquement les herbes, feuilles, brindilles et branchages de moins de 1m50 de longueur et 5 cm de diamètre qui doivent être mis dans le bac spécifique marron de 240 litres qui sera distribué courant 1^{er} trimestre 2022.

Les autres déchets végétaux de dimensions supérieures (souches etc...) devront être apportés en déchèterie et pour plus de précision, rendez-vous sur le site internet du SIEED www.sieed.fr.

Les poubelles sont à sortir la veille au soir, et doivent être rentrées le plus rapidement possible après le ramassage.

Respecter ces consignes, c'est assurer un peu plus de sécurité pour les piétons, et préserver l'environnement et l'esthétique de notre village.

FERMETURE DÉCHÈTERIE DE GARANCIÈRES

Pour améliorer les conditions d'accès et diminuer les attentes, ainsi que de permettre un meilleur tri des déchets, d'importants travaux de la déchèterie de Garancières débiteront le 7 février prochain pour une période d'environ 5 mois. Il y aura lieu de vous rendre sur les déchèteries les plus proches de Béhoust à savoir celles de Méré ou Houdan.

Décoration de Noël

Depuis début décembre les décorations et les illuminations de Noël ont été mises en place dans le centre villageois. Un grand merci à l'entreprise de Messieurs Gonçalves Père et Fils pour les illuminations qui nous gardent dans l'esprit de Noël.



Crèche réalisée par les enfants de Béhoust pour la veillée de Noël





Recensement des jeunes

Tous les jeunes Français, garçons et filles doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile ou au consulat s'ils résident à l'étranger.

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent leur 16ème anniversaire. Le recensement permet d'être convoqué à la Journée Défense et citoyenneté et d'être inscrit d'office sur les listes électorales.

La Mairie vous remettra alors une attestation de recensement à conserver précieusement. En effet elle vous sera réclamée pour votre inscription à tous les examens ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, Permis de conduire...).

Pour le recensement, les jeunes Béhoustiens doivent se présenter en Mairie, munis du livret de famille et de leur carte d'identité.

Élections régionales et cantonales

Les dimanches 20 et 27 juin 2021 se sont déroulées les élections régionales et cantonales dans des conditions particulières en raison de l'épidémie de COVID.

Les assesseurs devaient être vaccinés avant le 12 juin 2021 avant de pouvoir tenir les deux bureaux de vote de Béhoust.

Afin de respecter la distanciation sanitaire les deux bureaux avaient été installés dans la salle des fêtes.

Un grand merci aux Béhoustiens qui ont complété l'équipe du conseil municipal pour tenir les permanences dans les deux bureaux ; Françoise Millet, Marie-France Françon, Myriam Michard, Jean-Claude Hourdé, Elisabeth Hourdé, Guillaume Lecerf, Jean-Paul Michel, François-Xavier Doittau, Véronique Doittau, Alain Redon, Josie Redon, Elisabeth Vouters, Carole Pélissier.

La participation des Béhoustiens à ces élections a été supérieure à la moyenne nationale 45,41% pour Béhoust contre 34,69% au niveau national.

Résultats de la commune de Béhoust

Élections Régionales - 2^{ème} tour

Nombre d'électeurs inscrits : **414**

Nombre de votants : **188**

Nombre de suffrages exprimés : **187**

Nombre de suffrages obtenus par chaque liste de candidats :

M. BARDELLA Jordan : **24**

M. BAYOU Julien : **32**

M^{me} PECRESSE Valérie : **106**

M. SAINT-MARTIN Laurent : **25**

Élections Départementales - 2^{ème} tour

Nombre d'électeurs inscrits : **414**

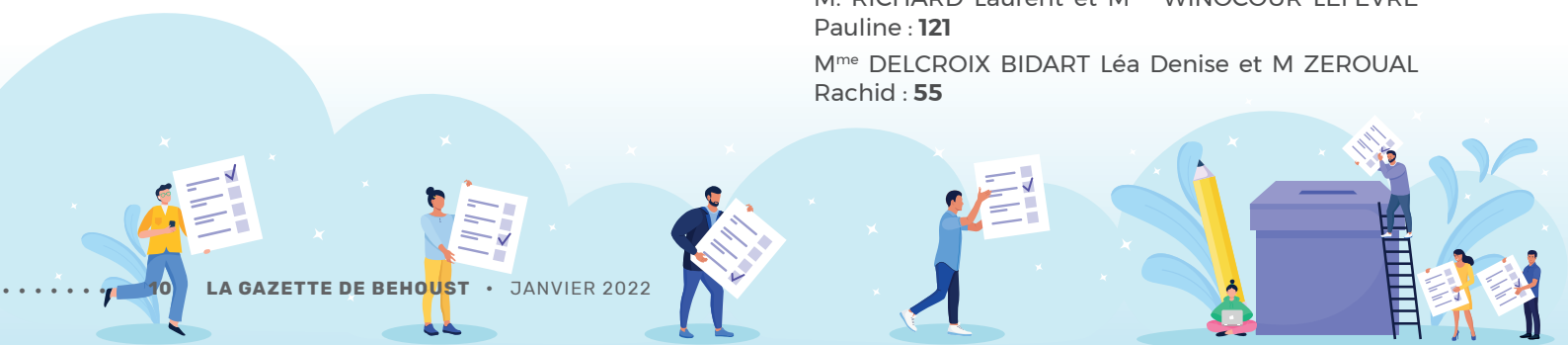
Nombre de votants : **188**

Nombre de suffrages exprimés : **176**

Nombre de suffrages obtenus par chaque liste de candidats :

M. RICHARD Laurent et M^{me} WINOCOUR LEFEVRE Pauline : **121**

M^{me} DELCROIX BIDART Léa Denise et M ZEROUAL Rachid : **55**



Agenda/bloc-notes

ÉCOLE PRIMAIRE DE BÉHOUST.

Horaires : de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30.

Horaires garderie matin : lundi, mardi, jeudi, vendredi à partir de 7h30.

Horaires garderie le soir : lundi, mardi, jeudi de 16h30 à 19h et vendredi de 16h30 à 18h30.

Vacances Zone C (Paris, Créteil, Montpellier, Toulouse, Versailles)

Vacances d'Hiver : du vendredi 18 février 2022 au soir au Lundi 7 mars 2022 au matin.

Vacances de Printemps : du vendredi 22 avril 2022 au soir au lundi 9 mai 2022 au matin.

Pont de l'Ascension : du mercredi 25 mai 2022 au soir au lundi 30 mai 2022 au matin.

Grandes vacances 2022 : Fin des cours jeudi 7 juillet au soir.

ÉCOLE MATERNELLE DE GARANCIÈRES

Garderie du matin : lundi, mardi, jeudi, vendredi, de 7h30 à 8h30.

Garderie le soir : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 16h30 à 19h.

INFORMATIONS PRATIQUES

Mairie de Béhoust : 01 34 94 67 70

École primaire : 01 34 27 21 40

Secours : Pompiers : 18, SAMU 15

SAUR urgences : 01 77 78 80 09

SICAE-ELY (électricité) : 01 34 94 68 01

Gendarmerie de La Queue lez Yvelines : 01 34 86 40 01

Pharmacie de garde de nuit : Il faut appeler la gendarmerie (voir N° ci-dessus ou le 17) qui prévient la pharmacie de garde.

Pharmacie de garde de jour le dimanche et les jours fériés : Connectez-vous sur monpharmacien-idf.fr

ADMR Aide à domicile : 01 34 86 63 00

RIPAM : Relais Intercommunal Parents Assistants Maternels : 01 34 86 17 81

PAROISSE : Béhoust fait partie du groupement paroissial de Houdan/Septeuil.

Contact pour un décès, mariage, baptême : Tel 01 30 59 61 39.

Infos sur Église Saint-Hilaire : behoust@gphoudan.fr

Site de la paroisse : www.gphoudan.fr

Location de la salle :

A ce jour en raison des conditions sanitaires la salle polyvalente ne peut pas être louée jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement.

ÉTAT CIVIL

Naissances :

Swan PATRIER né le 19 janvier 2021.

Timéo CHARUEL né le 1er février 2021.

Claudia PELISSIER née le 2 juin 2021.

Fille de Julien et Julie-Marlène Pélissier.

Petite fille de Guy et Carole Pélissier.

Sacha MALÉPART né le 16 juillet 2021.

Fils de Florent Malépart conseiller municipal.

Julian LAHAYE né le 15 septembre 2021.

Ayla MOUSSY née le 23 octobre 2021.

Iris BARRIAL née le 9 décembre 2021.

Bienvenue à tous ces jeunes Béhoustiens.

Mariages :

Béatrice De COUGNY et Alain CHARVET le 18 décembre 2021.

Marie-Laure LUCAS et Guillaume COURTIN le 22 Janvier 2022.

Tous nos vœux de bonheur.

Décès :

Jeanne Arlette MANG épouse BELMONT décédée le 9 mai 2021.

Patrick Christian CAVAILLÉ-COLL décédé le 4 septembre 2021. Epoux de Céline Cavallé-Coll conseillère municipale.

Toutes nos condoléances aux familles éprouvées par le deuil.

PERMANENCES DE LA MAIRIE :

Permanence téléphonique : 01 34 94 67 70.

De 9h30 à 12h et de 14h à 16h les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Secrétariat de mairie ouvert : mardi de 17h30 à 19h. Samedi de 10h à 12h.

PUBLICATION : Guy PELISSIER

RÉDACTION RÉALISATION : Julie LAMBLLOT, Alain DUFAUD, Laetitia MARISSAL, Laura CHERDO, Elisabeth Dufaud, Jean-Pierre VOUTERS.

CRÉDIT PHOTO : Julie Lamblot, Jean-Pierre VOUTERS, Alain DUFAUD.

Diffusion/Distribution : Encourage

COURRIEL : secretariat.behoust@orange.fr


SITE INTERNET MAIRIE : www.behoust.fr



Béhoust



Bulletin municipal de Béhoust

1 Pl. du Village, 78910 Béhoust 

01 34 94 67 70 

www.behoust.fr 

Pour la préservation de notre environnement
sachez que la Gazette de Béhoust est
imprimée sur du papier recyclé.

Création et impression : Agence Créatis
Tél. 01 30 46 80 02 | agence-creatis.com